



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 19 Septembre 2018

Date de convocation :
Le 07 septembre 2018

Nombre :

- délégués titulaires : 18
 - de présents : 9
 - de votants : 9
- délégués suppléants : 12
 - de présents : 1
 - de votants : 1

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
II/022/18

Secrétaire de Séance :
M. Pierre LABONTÉ

Nos Réf : PL/IC

OBJET : Horaires d'ouverture
du Bureau d'Information
Touristique.

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.

La Présidente,
Élisabeth GONDY

La Présidente :

-Certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte ;
-Informe que la présente
délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif dans un
délai de 2 mois à compter de
sa date de réception en Sous-
Préfecture.

à deux mille dix-huit, le dix-neuf septembre à dix heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Madame Élisabeth GONDY**, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le sept septembre 2018.

Étaient présents en qualité de délégués communautaires (08) :

Mme Élisabeth GONDY ; Mme Geneviève MANNARINO ; M. Jacques SCHNEIDER ; M. Grégory LELONG ; Mme Valérie TOMSON ; Mme Renée STIÉVENART ; M. Didier JOVENIAUX ; M. Guy HUART.

Étaient présents en qualité de personnes qualifiées titulaires (02) :

M. Vincent HADOT ; Mme Monique DESSENSIS.

Étaient absents, excusés (08) :

M. Laurent DEGALLAIX ; Mme Marie-Geneviève DEGANDSART ; M. Joël SOIGNEUX ; M. Mattéo GUALANO ; Mme Isabelle CHOAIN excusée ; Mme Laurence PÉAN ; M. Bruno FONTAINE ; M. Vincent DOCHEZ excusé.

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'établissement public à caractère industriel et commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1 et 4 ;

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

Notre site d'accueil est actuellement ouvert en deux temps sur l'année :

La saison HIVER : d'Octobre à Mai,

La saison ÉTÉ : de Juin à Septembre.

Afin de simplifier le fonctionnement et harmoniser nos horaires d'ouverture avec les commerces du centre-ville, il est proposé de les uniformiser sur l'année comme suit :

- Lundi 14h - 18h
- Mardi au samedi 10h - 18h.

Le site d'accueil est également ouvert le dimanche et les jours fériés d'avril à octobre de 15h à 18h. Cependant au vu des statistiques de fréquentation et sachant que les visiteurs trouvent l'information via les différents outils numériques (site internet, application mobile, réseaux sociaux), il ne semble pas

approprié de rester ouvert sur cette période. Il est ainsi proposé de réduire les ouvertures du dimanche et jours fériés de juin à septembre.

De plus l'Office de Tourisme développe sa présence « Hors les Murs » sur les événements et sites touristiques du territoire de façon à aller au-devant des visiteurs et habitants du territoire. Au printemps 2018, l'Office de Tourisme s'est doté d'un outil supplémentaire, un véhicule électrique, pour accueillir dans les meilleures conditions et leur offrir de nombreux services.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 19 Septembre 2018,

- De valider les modifications des horaires d'ouverture du site d'accueil citée ci-dessus à partir d'octobre 2018.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

VALIDE :

- Les modifications des horaires d'ouverture du site d'accueil citée ci-dessus à partir du 1^{er} octobre 2018.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Fait à Valenciennes, le 19 septembre 2018

La Présidente,
Élisabeth GONDY

